

Nombre de Délégués :

En exercice.....120
Présents.....61
Votants..... 62

Objet :

**NOUVEAU REGIME
INDEMNITAIRE DES
AGENTS DU SICTOM DU
PERIGORD NOIR**



N°10/07/10/2017

L'an deux mille dix sept, le sept octobre à 9 heures, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "la Borne 120", Commune de Marcillac Saint Quentin sous la présidence de M. Philippe MELOT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 12 septembre 2017*

Etaient présents :

ALLAS LES MINES : M. Michel MONTEIL
ARCHIGNAC : Mme Josiane FRAYSSE,
AUBAS : M. Henri GALINAT,
BEYNAC ET CAZENAC : M. Philippe SOULETIS,
BEZENAC : M. Vincent CARVES,
BORREZE : M. Dominique HERMENAULT, M. Alain LALBAT,
BOUZIC : M. Pierre MENANT,
CALVIAC EN PERIGORD : M. Jean-Louis CHUPIN,
CARLUX : Mme M-Laure FERBER, M. Jean-Claude DELHORBE,
CARSAC AILLAC : M. Patrick TREILLE,
CASTELNAUD LA CHAPELLE : M. J-Pierre NADAL, Mme M-F ROUBERGUE,
CAZOULES : M. Gérard VIELLE,
CENAC ET ST JULIEN : Mme Sylvie TISSERAND, Mme Huguette ROBISSOUT,
DAGLAN : Mme M-Hélène VASSEUR,
FLORIMONT GAUMIER : M. Mathias LUCAS
GROLEJAC : M. Claude BOYER,
LA CHAPELLE AUBAREIL : Mme Agnès DUBOIS, M. Sébastien FRIT,
LA ROQUE GAGEAC : Mme Maëli LINDSTROM,
LES EYZIES DE TAYAC SIREUIL : M. Marcel POIRIER, Mme Amandine DALBAVIE,
MARCILLAC ST QUENTIN : Mme Nicole LALANDE, M. Daniel VEYRET,
MARQUAY : M. Daniel LALEU,
MEYRALS : M. Philippe DAURY, Mme Jacqueline JOINEL,
MONTIGNAC : M. Michel BOSREDON,
PAULIN : M. Alain PERIQUOI,
PEYRILLAC ET MILLAC : Mme Denise ARNOULT,
PEYZAC LE MOUSTIER : Mme BRIDE ROYE,
PRATS DE CARLUX : Mme Eloïse MARADENE,
PROISSANS : M. Patrick CROUZILLE,
SALIGNAC EYVIGUES : M. Jean-Pierre DUBOIS,
SARLAT LA CANEDA : M. Philippe MELOT, Mme Marlies CABANEL,
SERGEAC : Mme Michèle VALETTE,
SIMEYROLS : M. Vincent FLAQUIERE,
ST AMAND DE COLY : M. J-Pierre PACAUD,
ST ANDRE D'ALLAS : M. D. THIBART,
ST CREPIN ET CARLUCET : Mme Magalie LOPEZ,
ST GENIES : M. Michel LAJUGIE, M. Daniel CHEVALIER,
ST JULIEN DE LAMPON : M. Serge CANADAS, M. Jean-Pierre HAMEL,
ST LAURENT LA VALLEE : Mme ROUVES,
ST LEON SUR VEZERE : M. Gé KUSTERS, M. David LESPINASSE,
ST MARTIAL DE NABIRAT : M. J-Claude CABANNE,

Certifié exécutoire le :

Affiché le :

Publié ou Notifié le :

AR PREFECTURE

024-252402284-20171007-710201710-DE
Regu le 03/11/2017

ST VINCENT DE COSSE : M. Georges De MEYERE,
ST VINCENT LE PALUEL : M. Etienne ROUQUIE, Mme Christine DANGREMONT,
STE NATHALENE : Mme Brigitte AOUDOUARD,
VALOJOUX : M. Philippe BASTIDE, Mme Christiane SALVIAT,
VEYRINES DE DOMME : M. Jean-Pascal FARINA,
VEZAC : M. Patrick SINGIER,
VITRAC : M. Eric GAUTHIER,

Mme Marlies CABANEL (*commune de Sarlat la Canéda*) a été élue secrétaire de séance.

Procuration : M. Jean-Jacques ALBIE à M. Dominique THIBART (*commune de St André d'Allas*).

Excusé(s) : MM. Jean-Claude CASSAGNOLE et Francis COUSIN (*commune de Domme*),
M. Bernard PICHENOT (*commune de la Roque Gageac*), Mme Sylvie JESINGHAUS (*commune de Marquay*),
Mme Christine CHIES (*commune de Meyrals*), Mme Christiane DESMOULINS (*commune de Nabirat*),
M. Jean-Claude VAN SEVEREN (*commune de St Aubin de Nabirat*),
M. Gérard TEILLAC (*commune de St Crépin*), M. Alain BOYER (*commune de Vézac*).

Présente sans voix délibérative : Mme. Elisabeth GARCETTE (*commune de Peyzac le Moustier*)

.....

Monsieur le Président expose à l'assemblée délibérante qu'un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, le RIFSEEP, est instauré dans la Fonction Publique d'Etat (décret n°2014-513 du 20 mai 2014).

Le RIFSEEP a vocation à remplacer les autres régimes indemnitaires existants et vise à une meilleure visibilité avec, quels que soient les filières, catégories et cadres d'emploi, la prise en compte :

- du poste occupé
- la manière d'occuper le poste

Monsieur le Président précise que ce dispositif est transférable aux collectivités et qu'il appartient, en vertu du principe de libre administration des collectivités locales, à l'organe délibérant, de déterminer, dans les modalités réglementaires, les conditions d'attribution du RIFSEEP au sein du SICTOM DU PERIGORD NOIR.

Vu l'avis du Bureau Syndical réuni le 29 septembre 2017
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Président à engager une négociation, en partenariat avec les délégués du personnel et les membres du Comité Technique, afin de mettre en place, au 1^{er} janvier 2018, le RIFSEEP au sein de la collectivité,

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2018

Fait et délibéré au siège social, les Jour, Mois et An que dessus,

Pour copie conforme,
Marcillac St Quentin, le 07 octobre 2017



AR PREFECTURE

024-252402284-20171007-710201710-DE
Regu le 03/11/2017